

**Procès-verbal
du conseil municipal
de la commune d'AUXELLES-HAUT**

Séance du 9 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud ZIEGLER, Maire.

Au préalable, les élus ont reçu les documents présentés en séance.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal ; après s'être proposée, Adrien PY est désigné secrétaire de séance. Il fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h03.

Présent(s) :

Raymond DEMEUSY, Geneviève
DUFOUR, Dominique GUYENNET,
Frédéric LOUBAT, Fatima
MAMMAR, Adrien PY, Jean-Robert
SARRAZIN, Arnaud ZIEGLER

Absent(es) :

Représenté(s) :

Amandine BLANC
représenté par Arnaud
ZIEGLER, Julien MERCIER
représenté par Adrien PY,

1) Adoption du Procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2023

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observations particulières.

2) Demande de subvention au Conseil Départemental – éclairage public le long de la route départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une enveloppe du Conseil Départemental est destinée aux aménagements de sécurité des routes départementales qui passent dans les villages.

Considérant que l'amélioration de l'éclairage public grâce au passage au LED est un aménagement de sécurité, il est proposé au conseil municipal de demander une subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes pour le changement de 17 luminaires le long de la Rue des Roches.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- ☑ sollicite une aide financière au titre de l'aide aux communes d'un montant de 2 404€
- ☑ adopte l'opération qui s'élève à 6 010 € HT – 7 212€ TTC suivant devis
- ☑ approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué			
Conseil départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué	6 010€	50 %	3 005€
Conseil régional	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué		%	
Autres (TDE 90)	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué		%	
Autofinancement	<input type="checkbox"/> Emprunt <input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres		50%	3 005€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS			100%	6 010€

- Cette opération commencera en avril 2024 ;
- autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.
- inscrira au budget 2024 les crédits nécessaires

3) Demande de subvention au Conseil Départemental – routes communales

La commission « Bâtiments/voiries/réseaux » propose de prioriser entre la poursuite des renouvellements d'enrobés dans les rues du village et la réfection en profondeur du début de la route forestière du Mont Ménard qui dessert également des habitats isolés. Avec les événements météo de plus en plus violents et fréquents cet été, la route se dégrade très très vite.

Le Maire expose le détail des travaux projeté sur le chemin communal du Mont Ménard, tronçon Observatoire – Mont Ménard.

Il est proposé au conseil municipal de demander une subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes 2024 volet « création ou modernisation des chemins ruraux et des voies communales »

Frédéric Loubat demande s'il y a uniquement le département qui finance les travaux sur la Route Forestière et si on ne pouvait pas demander une participation aux autres communes qui utilise la Route Forestière.

Adrien Py répond que c'est le début de la Route forestière, sur notre commune et on ne peut pas demander de participation aux communes environnantes. Côté Giromagny, il rappelle que la commune verse à Giromagny une redevance pour le passage des grumiers qui viennent d'Auxelles. Cette redevance a été revue à la baisse en 2022.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite une aide financière au titre de l'aide aux communes d'un montant de 5 933.60€
- adopte l'opération qui s'élève à 14 834 € HT – 14 852.80€ TTC suivant devis
- approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué			
Conseil départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué	14 834€	50 %	7 417€
Conseil régional	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué		%	
Autres (TDE 90)	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué		%	
Autofinancement	<input type="checkbox"/> Emprunt <input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres		50%	7 417€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS			100%	14 834€

Cette opération commencera en novembre 2023 ;

autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

4) Demande de subvention au Conseil Départemental – Rénovation intérieure des logements sociaux de la Cure

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de la rénovation du bâtiment de l'ancienne Cure, il a été décidé de la rénovation intérieure des 2 F3, les installations de chauffage et d'électricité étant changée (pompe à chaleur) dans le cadre de la rénovation énergétique complète du bâtiment.

Les 2 logements F3 ont été rénovés pour la dernière fois dans les années 1980.

Afin d'accueillir convenablement des locataires, et en espérant avoir de nouvelles familles avec enfants pour notre école, la commission "Bâtiments" propose :

- La réfection des sols des 2 F3, pour un montant de 12 171€ HT
- L'installation de 2 nouvelles cuisines pour un montant de 11 801.14€ HT
- La rénovation des salles de bains pour un montant de 9 906.30€ HT

Pour cela, La commune cherche des financements et souhaite solliciter le conseil départemental au titre de l'aide aux communes 2024 pour la rénovation intérieure des 2 logements sociaux F3 de la Cure.

M. le Maire précise qu'il était prévu que les revêtements muraux soient posés par l'agent communal, actuellement démissionnaire.

Geneviève Dufour s'interroge sur les compétences réelles qu'aura le prochain agent technique

M. le Maire espère bien recruter un agent technique compétent pour faire les peintures, et ou papiers peints à la Cure, ce type de travaux étant assez souvent faits soi-même.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

sollicite une aide financière au titre de l'aide aux communes d'un montant de 13 588.98€

adopte l'opération qui s'élève à 33 972.44 € HT – 37 597.80€ TTC suivant devis

approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué			
Conseil départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué	33 972.44€	50 %	16 986.22€
Conseil régional	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué		%	
Autres (TDE 90)	<input type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué		%	
Autofinancement	<input type="checkbox"/> Emprunt <input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres		60%	16 986.22€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS			100%	33 972.44€

Cette opération est prévue pour la fin de l'année ou début de l'année 2024 ;

autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

inscrira au budget 2024 les crédits nécessaires.

5) CCVS – modification des statuts

Le Maire informe le conseil municipal que par délibération n°074-2023, le conseil communautaire propose de modifier ses statuts, plus particulièrement sur les compétences exercées.

Les changements proposés consistent à :

- Rédiger différemment son implication en matière d'accompagnement scolaire, sans faire référence à un dispositif particulier
- Restituer à la commune d'Etueffont la gestion de la Forge-musée qui telle qu'elle est organisée aujourd'hui, présente des faiblesses juridiques et qui sans doute gagnera à être le fait d'être pilotée par un acteur unique.
- Restituer à la commune de Giromagny la gestion des collections du musée de la mine, du fait de l'absence d'espace d'exposition disponible dans les locaux de la communauté de commune,
- Supprimer de ses statuts la mise en place et la gestion d'une fourrière automobile, l'absence d'une police intercommunale obérant son potentiel fonctionnement.

Le Maire signale que lors du Conseil communautaire, il y a eu vote unanime, y compris la voix du maire d'Etueffont qui, sauf erreur, a remercié la CCVS. Les conseillers communautaires ont donc validé. Quelques semaines après, le conseil municipal d'Etueffont (et l'association de bénévoles) délibère pour manifester son désaccord de voir la Forge Musée quitter le giron de la CCVS, le musée ayant une reconnaissance nationale et jouant un rôle dans le tourisme du nord Franche-Comté.

Adrien Py pense qu'il faut suivre l'avis du conseil municipal d'Etueffont et que la CCVS doit reconsulter.

Fatima Mammar craint que la CCVS, dès lors qu'une compétence ne lui convient plus, se dessaisisse. D'où l'importance du projet politique général de la CCVS.

Geneviève Dufour comprend le malaise des élus et bénévoles de la Forge car il n'y a pas de personne attirée, et surtout formée, pour ce musée et c'est difficile pour les bénévoles de s'investir sur l'accueil et les visites.

Après délibération, le Conseil municipal à la majorité (1 abstention Dominique Guyennet),

- **Refuse** les modifications statutaires de la CCVS
- **Demande** un renvoi au Conseil Communautaire après nouvelle consultation du Conseil municipal d'Etueffont

6) Produits communaux : Droit de place marché de Noël

Monsieur le Maire présente le tableau des produits communaux.

Une exposante d'Auxelles-Bas s'est étonnée l'année dernière de payer le tarif autres exposants au lieu du tarif exposant Quichelot comme auparavant.

Il est proposé de modifier le tableau des produits communaux pour le droit de place du marché de Noël.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** les nouveaux tarifs tels qu'ils sont présentés dans le tableau des produits communaux en annexe

7) PLUi : Aléas miniers à inscrire ou non au PLUi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, lors de la réunion publique sur le PLUi à GIROMAGNY, une personne propriétaire sur la commune a fait une remarque sur les aléas miniers. On constate effectivement beaucoup d'interrogations sur l'impact des risques miniers, mais aussi "mouvements de terrain" sur la constructibilité des parcelles.

Après cette intervention, les services de la communauté de communes nous demandent notre avis sur la prise en compte des aléas miniers dans le PLUi.

Pour l'instant, la rédaction du PLUi prévoyait d'intégrer la doctrine sur les aléas miniers **moyens**.

Cela rendait des projets de constructions nouvelles ou d'extension quasi automatiquement infaisables par un refus quasi automatique des demandes d'urbanisme.

Autrement dit, la "doctrine" prenait une valeur d'opposabilité qu'elle n'a pas automatiquement.

Contrairement à un Plan de Prévention beaucoup plus contraignant, la doctrine actuelle sur les risques miniers a quelques marges, comme par exemple la levée du risque par une étude géotechnique (dont le cahier des charges doit être validé par la DREAL).

Par ailleurs, la doctrine peut évoluer au gré des expertises et de diverses études géologiques qui peuvent entraîner une révision de la carte des risques et leur atténuation ou disparition.

Néanmoins, à des fins de protection des populations, il faut rappeler que la doctrine sur les risques miniers part d'un principe : "interdire de construire pour éviter le risque".

En résumé, si les risques miniers moyens ne sont pas insérés dans le PLUi, la doctrine sera donc appliquée et le Maire, in fine, devra interdire ou autoriser "à ses risques et périls". A l'inverse, si le risque est dans le PLUi, cela "protège" le Maire des demandes "insistantes" et de dire aux porteurs de projets que cela ne sert à rien de déposer un dossier.

M. le Maire rappelle qu'il s'était étonné de l'insertion de la doctrine sur les risques miniers moyens dans le projet PLUi, alors que la doctrine sur les risques des mouvements de terrain, avec ses risques très fort/fort/moyen, ne l'était pas.

Il rappelle également que cette question avait déjà été abordée en commission "urbanisme" et en conseil municipal sur la thématique "Faut-il, dans le PLUi, rendre inconstructible toute parcelle affectée d'un risque minier ou laisser ce type de parcelle constructible sous réserve de l'application de la doctrine ?". La deuxième option avait été choisie sauf sur des parcelles à la constructibilité quasi impossible (géologie de la rue des Etangs par exemple).

Fatima Mammar dit que l'engagement de la responsabilité du maire est majeur s'il signe une autorisation alors qu'il y a des risques miniers. Adrien Py, Jean-Robert Sarazin, Dominique Guyennet pensent qu'il faut

laisser la constructibilité des parcelles concernées car une étude géologique peut lever le risque et on n'est pas sûr que la carte des risques soit réévaluée dans les prochaines années.

Après délibération, le Conseil Municipal a l'unanimité,

- **Souhaite** que la doctrine sur les risques miniers moyens soit mise qu'en annexe du PLUi.

8) Règlement de déneigement - Convention de déneigement des particuliers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de préparer l'hiver.

Le déneigeur de la Commune propose une augmentation de ses tarifs de 3%. Vu le peu d'entreprises volontaires, le Maire propose de renouveler sa confiance à l'entreprise.

Le Maire rappelle qu'un règlement de déneigement avait été validé l'année passée pour traiter de situations particulières, notamment le déneigement des accès aux habitats isolés et le déneigement de zones "privées" (devant la crêperie, devant quelques maisons pour les croisements de véhicules etc.).

Pour ces quelques situations exceptionnelles, il avait été fait des conventions particulières sur lesquelles il convient de délibérer pour leur renouvellement 2023/2024.

Dominique Guyennet s'informe des modes de calcul.

Après explications, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions 2023/2024 avec les particuliers.

9) Point Stolle

Monsieur le Maire fait le point au sujet du concert qu'il y a eu à la Stolle ce samedi 8 octobre.

Il a eu connaissance du projet de concert au moment de sa publicité et pensait que c'était un concert à l'intérieur. Ensuite, il a constaté la construction d'une petite scène démontable.

Quelques jours avant, des habitants sont venus le voir, faisant part de leur inquiétude et de leur ras-le-bol des nuisances sonores.

M. le Maire a vu les gestionnaires de la Stolle et il a été convenu une fin de concert vers 21h45/22h, ce qui a été respecté. Le soir même, les gendarmes ont été appelés et sont venus contrôler le bruit effectif, sans avoir à intervenir. Le Maire est venu faire baisser le son de la musique de fonds après concert vers 22h15.

Geneviève Dufour ne comprend pas que les gestionnaires de la Stolle aient eu l'idée de faire un concert en extérieur, au milieu du village, alors qu'ils ont déjà eu des remarques sur les concerts du jeudi soir en intérieur. De plus, le bruit a commencé dès 16h30 avec les balances et répétitions. Elle s'inquiète d'un rythme de concerts extérieurs mensuel, comme cela avait été évoqué déjà il y a quelques semaines par Benoît Carrier qui organise la musique aux Mardis-Marché d'été. De plus, avec la banderole de La Rebelle, on a l'impression qu'il ne s'agit plus d'une auberge. Geneviève Dufour rappelle que les Mardis-marché de l'été sont de moins en moins culturels avec des stands de bière et petite restauration. De plus, il reste maintenant des aménagements derrière la Stolle pour une terrasse de bistrot.

Fatima Mammar dit que c'est une auberge qui a du mal à trouver un équilibre économique satisfaisant et qui "galère" pour s'en sortir et cherche des manifestations qui répondent aux attentes de publics différents. Elle pense que cela n'a rien à voir avec les suggestions de B. Carrier. Elle ajoute que Maud a écrit un article à paraître dans le prochain inf'Auxelles-Haut pour informer la population sur leurs projets.

Adrien Py dit que l'abri à bois existait et a juste été adapté pour installer une tireuse uniquement pour la soirée afin de faciliter le service. L'affiche « Brasserie La Rebelle » était uniquement pour faire de la pub pour la bière.

Fatima Mammar précise qu'un prochain concert de reggae aura lieu le samedi 11 novembre, en intérieur.

Jean-Robert Sarrazin s'étonne qu'ils aient installé la scène pour un seul concert. Adrien Py répond que la scène peut servir de terrasse d'été et est démontable.

Fatima Mammar dit qu'il faut aller rencontrer les gestionnaires de la Stolle et discuter avec eux.

Frédéric Loubat s'interroge sur le cadre réglementaire. Fatima Mammar pense qu'il n'y a pas d'autorisation à demander jusqu'à 22h.

M. le Maire dit que les gendarmes lui ont demandé d'emblée quelle autorisation on avait donné. Il pense qu'il faut réétudier ces points juridiques, en fonction du projet qui est envisagé : bruits, occupation du domaine public, contrat qui nous lie avec la Stolle, autorisation des concerts etc...

Adrien Py ajoute que les concerts c'est chouette jusqu'à 22h mais qu'il est plus judicieux de les organiser à l'intérieur. Il comprend qu'il y a un trop plein sur Auxelles. Après les mardis, les animations diverses, les habitants peuvent en avoir ras le bol. Ce n'est pas contre la Stolle mais c'est probablement la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Il suggère une réflexion globale incluant la Stolle et les manifestations d'été.

M. le Maire dit que les comités "Marché" et "Stolle" vont travailler là-dessus et que le conseil municipal sera à nouveau saisi.

10) Divers

- Point médiathèque

Après un énième échange "difficile" entre Sandrine Rabasquinho et François Fendeleur, responsable bénévole de la médiathèque d'Auxelles, ce dernier a donné sa démission.

La particularité de la médiathèque d'Auxelles-Haut est d'être gérée par des bénévoles. La directrice de la médiathèque intercommunale n'admet pas une ouverture sans responsable et a proposé de fermer provisoirement Auxelles et d'annuler la manifestation du pôle thématique "bois, forêts" de la Toussaint. Fatima Mammar s'est proposée de prendre le poste de responsable afin d'être le relais entre la directrice et les bénévoles, et de poursuivre/finaliser l'organisation du pôle thématique qui a lieu fin octobre.

La directrice de la médiathèque intercommunale ne souhaite pas que le pôle thématique ait lieu avant la mise en place d'un nouveau responsable et a demandé l'avis de sa hiérarchie à la CCVS.

M. le Maire informe le conseil que, si la médiathèque intercommunale ne souhaite pas préparer le pôle thématique de la Toussaint, on l'organisera via la commune, la JQ ou le CCAH.

Fatima Mammar se demande si la directrice ne souhaite pas obtenir un budget pour avoir un salarié à Auxelles et, du coup, rend le cahier des charges de responsable inapplicable par un bénévole.

M. le Maire informe qu'il y a des nouveaux arrivants potentiellement mobilisables comme bénévoles mais pas toute de suite. Il est possible de soulager les bénévoles en centralisant à Giromagny certaines tâches administratives.

Adrien Py trouve que la démission de François Fendeleur aurait dû se faire après le pôle thématique.

- Enrobés

Les enrobés Rue des Bruyères sont prévu mardi 17 et mercredi 18 octobre.

25 passages de bus sont concernés le mardi et 18 le mercredi !

Interdiction de circuler en voiture de 8h30 à 17h le mercredi.

Interdiction de circuler en poids lourds du mardi matin au jeudi matin.

- Poste d'agent technique

Une dizaine de CV ont été reçu pour le poste d'agent technique.

Les entretiens sont fixés au jeudi 19 octobre 18h

Groupe d'élus volontaires pour les entretiens : Adrien, Jean-Robert, Fatima et le Maire.

- Mardis d'Auxelles-Haut

Adrien Py souhaite revenir sur le mail reçu cette semaine par Gwenhaëlle Gervais.

Fatima Mammam répond qu'elle souhaite aller la voir pour lui en parler de vive voix.

Adrien Py dit qu'il n'y a pas eu de reconnaissance manifestée pour leur accueil sur leur terrain.

M. Le Maire lui fera une réponse écrite.

Il pense qu'il faut que le comité "marché" se réunisse et voit les possibilités réglementaires (autorisation d'Auxelles-Bas, législation concert, législation petite restauration)

- **Coupe des arbres en face de la Mairie (ouverture de paysage/cadre de vie)**

Geneviève Dufour demande si elle aura vraiment lieu et en totalité ?

M. le Maire convoquera le comité "environnement, bois forêt" pour en parler. La chambre d'agriculture pense qu'une opération d'exploitation agricole après coupe sera onéreuse et que mieux vaut tout couper 1 fois tous les 10 ans. Par ailleurs, les études initiales démontraient que les coupes devaient descendre assez bas pour amener le soleil devant la mairie et la salle des fêtes.

Adrien Py ajoute qu'il est préférable de replanter plutôt que de laisser quelques arbres fragilisés qui ont eu des "voisins" pour se protéger.

Fatima Mammam dit, qu'à la Maison de l'Environnement, on lui a dit que d'ici 5 ans il n'y aura plus de hêtres ni de chênes. Adrien PY rappelle qu'au Salbert, l'ONF a planté des châtaigniers.

- **Mini quads**

Frédéric Loubat s'inquiète des mini-quads dans le village.

M. Le Maire répond qu'il étudiera la réglementation. Adrien Py répond que c'est simple, s'ils ne sont pas homologués c'est uniquement sur terrain privé.

Frédéric Loubat souligne le danger pour les parents et les enfants s'il se passe un accident.

La séance est levée à 22h30

Pour extraits certifiés conformes

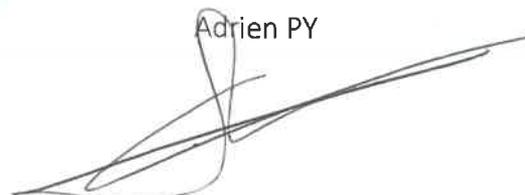
A Auxelles-Haut, le 5 décembre 2023

Le Maire


Arnaud ZIEGLER



Le Secrétaire


Adrien PY